



La Semaine de l'EPS

Snep U

Du 7 au 11 décembre 2020



DOSSIER DE PRESSE

08.12.2020



Une jeunesse
plus sportive,
c'est possible !



ZONE ROUGE SUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

**Sédentarité et inégalités territoriales
et sociales**

Extraits d'études et de rapports



Enquête ESTEBAN (2014-2016 Etude de santé sur l'environnement, la bienveillance, l'activité physique et la nutrition)

« L'étude rend compte de niveaux **d'activité physique encore faibles et d'une sédentarité élevée chez les adultes et les enfants résidant en France métropolitaine** en 2015, ainsi qu'**une dégradation quasi-générale de ces indicateurs depuis 2006**. Ces résultats mettent en lumière la nécessité d'intervenir conjointement pour 1) **augmenter le niveau d'activité physique de la population**, 2) limiter le temps passé dans des comportements sédentaires. Une attention particulière doit être portée aux femmes et aux enfants, chez qui ces facteurs se sont dégradés de manière plus prononcée au cours de ces 10 dernières années, ainsi que sur **la nécessaire réduction des inégalités sociales, toujours présentes en matière d'activité physique et plus encore de sédentarité.**»

Le niveau d'activité physique des enfants de 6-17 ans a tendance à augmenter à mesure que le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage augmente. Les cours d'éducation physique et sportive en milieu scolaire représentent une source importante d'activité physique pour tous (touchant 8 enfants ou adolescents sur 10), sans distinction selon le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage.»



Fédération Française de cardiologie (FFC)

« Entre il y a 40 ans et aujourd'hui, **les enfants ont perdu 25% de leurs capacités cardiovasculaires**. Seuls 10% des enfants ont conservé les mêmes capacités que leurs aînés. Désormais, un enfant sur cinq en France est touché par [l'obésité](#). **L'hypertension chez les jeunes, qui n'existait quasiment pas auparavant, est de plus en plus fréquente**. A moyen terme, les jeunes perdront toute habitude de bouger, et si personne ne rectifie le tir, leurs artères vieilliront plus vite, ce qui risque de créer une génération de futurs cardiaques hypertendus, particulièrement exposée aux [risques cardiovasculaires](#) ». Professeure Claire Mounier-Vehier (Présidente de la FFC)



« Panorama santé 2016 » OCDE

Selon ce rapport, seuls 14% des garçons et 6% des filles pratiquent une activité physique quotidienne (au moins 1 heure) dans l'Hexagone, **plaçant le pays à l'avant-dernière place au sein de l'Union Européenne** (dont la moyenne est de 20% pour les garçons et 10% pour les filles). Seule l'Italie (11% garçons, 5% filles) est derrière la France. 14% des adolescents français sont en surpoids selon ce rapport.

« L'activité physique est bénéfique pour la santé durant l'adolescence elle présente aussi un impact positif sur la santé physique et mentale en général ».



Rapport de l'UNICEF « Des mondes d'influence : Comprendre ce qui détermine le bien-être des enfants dans les pays riches », Septembre 2020

UNICEF France alerte sur les menaces importantes qui guettent les enfants des pays riches : le suicide, le mal-être, l'obésité et le manque de compétences sociales et scolaires sont devenues des caractéristiques bien trop courantes de l'enfance dans les pays riches.

La France se situe à la 18e place en ce qui concerne la santé physique. Ces résultats moyens concernant la santé physique des enfants en France s'expliquent principalement par le taux d'obésité des jeunes de 15 à 19 ans, avec près d'un jeune sur trois en situation de surpoids ou d'obésité en France.



Etude de la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) n°1122, Août 2019

Des études faites sur des élèves en classe de 3e en 2007. La note annonce qu'il y a 18% des adolescentes de 3e en surcharge pondérale dont 5,2% en situation d'obésité. Entre 2009 et 2017, les prévalences de la surcharge pondérale et de l'obésité sont en hausse, notamment chez les filles. Ces évolutions sont marquées par de fortes inégalités sociales. Ainsi, 24% des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 8% sont obèses, contre respectivement 12% et 3% des enfants de cadres.



Avis de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) relatif à l'évaluation des risques liés aux niveaux d'activité physique et de sédentarité des enfants et des adolescents, Septembre 2020

Parmi les jeunes de 11 à 17 ans :

66% présentent un risque sanitaire préoccupant, caractérisé par le dépassement simultané des deux seuils sanitaires : plus de **2 heures de temps écran (par jour) et moins de 60 minutes d'activité physique par jour** ;

49% présentent un risque sanitaire très élevé, caractérisé par des seuils plus sévères, soit plus de 4h30 de temps écran journalier et/ou moins de 20 minutes d'activité physique par jour.

Le niveau de sédentarité est plus élevé encore chez les adolescents les plus âgées (15-17 ans) et chez les jeunes issus des milieux les moins favorisés.

Par ailleurs, pour les 11-14 ans, les filles sont moins nombreuses (15,5%) que les garçons (24%) à pratiquer au moins 60 minutes d'activité physique par jour.

Les résultats de cette expertise interpellent fortement l'Anses. En effet, il est **extrêmement rare qu'une évaluation des risques montre que les deux tiers de la population étudiée présentent un dépassement des seuils sanitaires, traduisant ainsi une exposition à un niveau de risque élevé pour la santé.**

Les enfants et les adolescents de familles à faible revenu ou à faible niveau d'étude apparaissent les plus touchés par des niveaux de sédentarité élevés (p.m. temps d'écran)

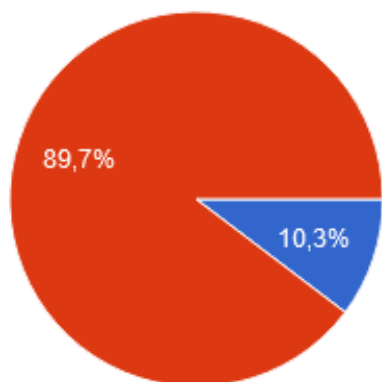
Cette observation laisse à penser que les périodes de collège et de lycée sont des périodes critiques dont les effets se traduisent par des niveaux d'inactivité physique et de sédentarité particulièrement liée au temps d'écran, déjà caractéristiques de la période d'adolescence. L'Agence souligne d'ailleurs qu'il y a une forme de « compétition », une fois passé le temps consacré à la formation (présence aux cours, devoirs et projets) et aux activités incontournables du quotidien (repas, transports, ...), entre les deux types de temps (écran vs activité physique).

ZONE ROUGE SUR L'EPS EN FRANCE

Une EPS et un sport scolaire en voie de régression dans le système éducatif

A la rentrée 2020, dans 10% des établissements, des élèves n'ont pas eu EPS car ils n'avaient pas de prof...

A la rentrée 2020, dans 10% des établissements il manquait des enseignants d'EPS pour assurer les horaires obligatoires. En 2019, la situation était similaire, mais les rentrées précédentes n'ont jamais connu un tel manque d'enseignants. Le manque de recrutement est évident. Avec l'arrivée de JM Blanquer, le concours du CAPEPS externe a connu une très forte baisse (-21% de 800 postes à 630). En 2019 et 2020, si le ministre a ajouté 20 postes par an, cela ne compense pas la baisse drastique et le déficit d'enseignants se creuse. Pour 2021, le nombre de recrutements reste identique (790 dont 670 au CAPEPS ext, 80 au CAPEPS int et 40 à l'agrégation ext). Il est en deçà du nombre de départ en retraite prévu. Il y aura donc encore des suppressions de postes en EPS en 2021 et une aggravation de la situation en sachant que 28 000 élèves de plus sont attendus à la rentrée.



Dans 10% des établissements scolaires du 2nd degré, les horaires obligatoires n'étaient pas assurés dans leur totalité dès la rentrée 2020.

Enquête réalisée par le SNEP FSU en Septembre 2020, 1300 établissements ont répondu

Baisse horaire dans la voie professionnelle

Il est largement possible de recruter en EPS : le nombre de candidat-es aux concours est élevé.

La réforme de la voie professionnelle a entraîné une baisse horaire en EPS. Cette baisse s'élève à plus de 6% de l'horaire pour les élèves de Bac Professionnel. Cela ne s'était jamais vu.

	Avant la réforme (heures hebdomadaires)	Après la réforme (heures hebdomadaires)
2nde Bac Professionnel	2h	2,5 h
1ere Bac Professionnel	3h	2,5h
Terminale Bac Professionnel	3h	2,5h

Affaiblissement de la discipline aux examens (DNB, BAC, CAP)

Au Diplôme National du Brevet, l'EPS n'a plus d'épreuve en tant que telle, son évaluation est noyée dans un ensemble illisible. Au Bac et au CAP, il n'y a plus de repères nationaux, laissant place à des référentiels locaux, soumis à la pression des élèves et des parents. Cela dévalorise la discipline et rend floues les attentes de l'école sur les apprentissages.

Programmes

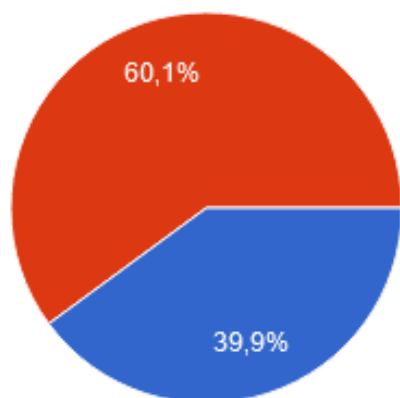
Les programmes scolaires de l'EPS ont été vidés de leurs contenus disciplinaires au profit de grandes généralités que chaque enseignant peut interpréter à sa façon. Cela laisse la place à l'augmentation des inégalités en fonction des établissements scolaires.

Baisse de la formation en EPS des professeurs des écoles pour le 1er degré

La réforme de la formation initiale instaurera une baisse des horaires de formation en EPS des professeurs des écoles. Les prévisions de baisse horaires dans les académies sont plus qu'inquiétantes pour la rentrée 2021 : -63% à la Réunion, -53,8% à Lille, -52% à Clermont, -45% à Reims, -37% à Créteil...

Une réforme des lycées qui multiplie les cours le mercredi après-midi en concurrence avec les Associations Sportives des établissements

La réforme du Lycée a fait éclater le groupe-classe, les élèves de 1ere et terminale se brassant en permanence dans les établissements. Cela a aussi posé de nombreux soucis d'emplois du temps pour placer les différentes spécialités. Dans de très nombreux établissements, le mercredi après-midi a été utilisé pour cela, ce qui impacte très négativement les AS des lycées (le mercredi était déjà utilisé dans certains lycées auparavant).



40% des Associations Sportives des lycées ont été impactées négativement à la rentrée 2020 par la réforme du lycée

Enquête réalisée par le SNEP FSU en Septembre 2020, 1300 établissements ont répondu

Alors que sa politique entraine de très fortes dégradations pour l'EPS, le ministre communique

← **Tweeter**



Jean-Michel Blanquer  @jmblanquer · 26 nov. ...

Plus d'éducation physique et plus de sport à l'école car c'est essentiel pour l'épanouissement et la réussite des élèves!

Ce matin, s'est tenu le premier comité de pilotage avec [@RoxaMaracineanu](#) et les représentants du monde sportif afin de mettre en œuvre notre plan d'action.



**LES 10 MESURES
POUR DEVELOPPER
UNE JEUNESSE
PLUS SPORTIVE**

1.



4h par semaine d'EPS, de la maternelle à la fin du lycée

Aujourd'hui l'horaire à l'Emploi du temps de l'élève est de 3h en primaire, 4h en 6eme, 3h sur le reste du collège, 2h en lycée général et technologique et 2.5 en LP en moyenne. Les heures à l'emploi du temps sont réduites par les temps de déplacement, de vestiaire, notamment. L'OMS recommande 7h d'activité physique hebdomadaire. Le SNEP FSU propose de développer les horaires en EPS avec 4h par semaine de l'école primaire au lycée. Dans le secondaire cela représenterait pour toutes et tous 2 séances hebdomadaires de 2h. Un minimum !

2.



Doublement des recrutements pendant au moins 5 ans, soit 1 500 recrutements par an

Faute de recrutements, aujourd'hui il manque des enseignants pour assurer les horaires obligatoires dès la rentrée scolaire, c'est inédit ! Des élèves perdent des heures obligatoires faute de remplacement durant l'année scolaire. Pourtant les candidats aux concours de recrutement tant externe qu'interne sont très nombreux (ils augmentent même depuis plusieurs années) ! Pour l'emploi des étudiants STAPS, pour une EPS de qualité et la continuité du Service Public, le SNEP FSU revendique un plan pluri annuel de recrutement de 1 500 postes par an pendant au moins 5 ans. Ce ne serait qu'un retour au taux d'encadrement que nous connaissions en 2007 dans le second degré.

3.



Diminution du nombre d'élèves par classe : 24 maximum

Les effectifs par classe augmentent régulièrement. Cela a impact négatif très fort sur la qualité de l'enseignement et des apprentissages. C'est valable pour l'EPS, comme pour l'ensemble des matières. Plus le nombre d'élèves augmente, plus il est difficile pour les élèves de réussir, notamment ceux qui n'ont que l'école pour apprendre : ils ont moins de temps pour apprendre, moins d'accompagnement, moins d'aide, moins de suivi. C'est pourquoi le SNEP FSU propose d'abaisser le nombre d'élèves par classe en EPS. Cela peut aussi se réaliser par des dédoublements, des dispositifs 3 profs pour 2 classes, etc.

4.



Une épreuve d'EPS aux examens (DNB, CAP, Bac) avec un coefficient revalorisé

La reconnaissance d'une discipline passe par sa place et son poids dans les examens qui rythment la scolarité. Or le précédent gouvernement a supprimé l'épreuve d'EPS au DNB et l'actuel ministre de l'Éducation a supprimé le caractère national du Bac au profit d'arrangements locaux ce qui affaiblit considérablement l'EPS. Il faut revaloriser sa place aux examens : une épreuve au DNB, des référentiels nationaux au Bac, des coefficients plus élevés.

5.



Une section sportive scolaire ou une option dans chaque établissement scolaire

L'approfondissement dans une ou plusieurs activités sportives doit être une voie de réussite offerte à tous et toutes. L'offre est actuellement très discriminante au plan géographique, mais aussi en termes d'égalité garçons/filles : les sections sportives sont très souvent masculines ! La possibilité pour chaque jeune, sur tout le territoire, de pouvoir accéder à une spécialisation est un enjeu de démocratisation. Une dans chaque établissement, avec l'obligation sur un département d'équilibrer les sections garçons/filles et mixtes.

6.



Un plan de construction de 1 000 gymnases et piscines éco-responsables d'ici 2024

Pour une jeunesse physiquement éduquée et plus sportive, il faut développer des apprentissages multiples et variés à tous les âges. Le SNEP FSU revendique un plan pluriannuel de constructions d'équipements sportifs¹, tant en outre-mer qu'en métropole, dans ou à proximité immédiate des établissements scolaires, ouverts à tous publics, assorti d'un cofinancement de l'État équivalent à 30% du coût total de l'investissement engagé par les collectivités de rattachement des établissements scolaires². Dans ses 5 référentiels (cités en référence par le MEN dans son guide équipements édité en 2012) et dans son « guide chantier », le SNEP FSU préconise des types d'installations sportives plus vastes, plus fonctionnelles et éco-responsables (HQE : haute qualité environnementale) qui ont déjà inspiré nombre de collectivités locales et territoriales pour finaliser plusieurs de leurs constructions.³

¹ Evoqué dans le rapport parlementaire *Faire de la France, une vraie nation sportive* (03/2019)

² D'autre part, comme le souligne le rapport de la Cour des comptes (09/2019), il faut que les collectivités de rattachement (CD/CR) prennent toute leur place tant dans la construction que dans la réhabilitation des équipements sportifs dans la mesure où le temps d'occupation de ces installations par les scolaires dans la semaine atteint 50% du temps total. La mise en place des nouvelles conférences régionales des financeurs doit permettre et impulser cet engagement.

³ Les constructions doivent être réalisées dans des conditions sociales décentes et règlementées.

7.



Mise aux normes environnementales et adaptation des équipements aux nouvelles attentes des pratiquants (chiffrage de la cour des comptes : 20 milliards)

Le SNEP FSU demande que soit financé et engagé sans délai, la réhabilitation, la rénovation, l'agrandissement, la modernisation ou la reconstruction -si nécessaire-, selon les nouvelles normes environnementales (HQE), du parc national d'équipements sportifs vétuste, parfois insalubre, voire dangereux. Il s'agit là d'un constat partagé par la Cour des Comptes (rapport 11/2019) qui estime le coût de l'opération à 20 milliards d'euros.⁴

8.



Augmentation de la subvention de l'État pour le sport scolaire. Libération de la plage horaire du mercredi après-midi dans tous les EPLE

Le sport scolaire est un enjeu fort pour développer une jeunesse plus sportive. C'est la continuité de l'EPS et l'engagement dans l'activité volontaire et la vie associative. Dans chaque établissement du second degré, une Association Sportive existe. Pour renforcer le service public du sport scolaire nous demandons l'augmentation de la subvention du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'accroissement de l'accès aux équipements sportifs et le maintien de la libération du mercredi après-midi pour les rencontres essentielles pour les pratiquants. La réforme du lycée a dégradé très fortement la situation en plaçant de nombreux cours le mercredi après-midi.

9.



Un financement du sport à hauteur de 1% du budget de l'État (0,14 actuellement). La construction d'un observatoire des inégalités territoriales du sport. Une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour le sport

Depuis des années, le SNEP FSU revendique un financement du sport à hauteur de 1% du budget de l'État. C'est une nécessité absolue pour soutenir harmonieusement les fédérations sportives et leurs associations affiliées, que ce soit pour former et sélectionner les équipes de France aux compétitions internationales ou pour développer une culture sportive pour toutes et tous, facteur de vivre ensemble, de santé et de bien-être, en réduisant les inégalités sociales et territoriales d'accès à la pratique sportive. Il y a urgence à rouvrir les concours de recrutement au ministère chargé des sports afin de garantir la présence de l'Etat dans le paysage sportif français (services et établissements publics et fédérations sportives), eu égard aux problématiques de société (enjeux de santé physique et mentale, lutte contre les discriminations, les violences, les incivilités, formation aux métiers du sport...).

⁴ Le plan de relance gouvernemental répond très insuffisamment à cette ambition avec un effet levier de 50 millions d'euros.

10.



Création d'un module obligatoire à l'université en licence

Chaque activité sportive, physique et artistique (APSA) est un objet culturel et un moyen de formation, source d'apprentissage, de rencontre, de bien-être, de lutte contre la sédentarité. C'est pourquoi, il est indispensable que la pratique sportive et l'enseignement des APSA ne s'arrêtent pas à la fin du lycée et soient présents à l'université comme condition incontournable d'une formation complète et équilibrée au service de la réussite de chaque étudiant.

Pourtant aujourd'hui seuls 28% des étudiants pratiquent à l'université alors que plus de 70% qui le souhaiteraient, selon les enquêtes.

Ce décalage s'explique par des obstacles de moyens (postes, budget, installations sportives), mais aussi par un manque de temps libéré pour les étudiants (emplois du temps variables, 50% doivent travailler pour financer leurs études...). Il est donc nécessaire de libérer du temps en rendant obligatoire une pratique en plus des offres facultatives.

C'est pourquoi nous proposons un module ou une UE (Unité d'enseignement) obligatoire inscrite dans les maquettes de formations de la licence. Cette proposition reprend la 1^{ère} des 7 propositions du **rapport interministériel « Auneau-Diagana » (2008)** : « *Créer une unité d'enseignement (UE) APS obligatoire en licence* ». Cette décision serait un levier structurant pour le développement de la pratique sportive de chaque étudiant.